

Notre Code de Conduite

Région EMEA

MITSUBISHI
CHEMICAL
GROUP

Contenu

Message de la direction 3

Comment nous vivons et pratiquons la conformité 6

Notre vision: ce que nous défendons 8

INTÉGRITÉ
Lois et politiques de l'entreprise 10
Conflit d'intérêts 11
Corruption et pots-de-vin 11
Compétition loyale 12
Délit d'initié 12
Lutte contre le blanchiment d'argent 13
Activité politique, lobbying, dons caritatifs et parrainage 13
Tenir des registres précis 14
Communications externes 14

RESPECT
Respect des droits de l'homme 15
Traiter les autres avec respect 16
Protection de la confidentialité des données 16

RESPONSABILITE
Prendre ses responsabilités 17
Sécurité 18
Protection des actifs de l'entreprise, y compris la propriété intellectuelle 19
Qualité du produit 19
Responsabilité des produits et soins responsables 20
Responsabilité environnementale et développement durable 20
Contrôle des exportations 21
Collaboration avec des tiers et la chaîne d'approvisionnement 21
Enquêtes gouvernementales 22
Comprendre et appliquer ce code 22

BRAVOURE
Prendre la parole et signaler les violations potentielles 23

COLLABORATION
Travailler ensemble 24
Œuvrer pour la conformité 25

Une situation vous préoccupe ? 26



Message de notre PDG

Manabu Chikumoto

La conformité n'est pas qu'un mot ou un ensemble de règles à suivre. Elle permet de protéger et de développer une entreprise sur le plan commercial. Elle contribue à la gouvernance stratégique de l'organisation et inspire confiance aux clients actuels et futurs, ainsi qu'aux investisseurs.

La sécurité et la conformité sont les fondements de la pérennité de notre entreprise. Toute infraction à la réglementation compromet la crédibilité de Mitsubishi Chemical et nous fait perdre la confiance du marché et de nos clients.

L'un des principaux objectifs de tout programme de conformité d'entreprise est de protéger l'entreprise et ses employés. La sensibilisation est la première étape. Chaque employé doit être pleinement conscient et vigilant afin de ne pas commettre ni tolérer d'actes répréhensibles.

Améliorer la communication entre la direction et les employés permettra de résoudre efficacement les problèmes et de formuler des propositions pertinentes au sein de l'entreprise. Une fois que chacun aura compris les règles de conformité, tous pourront se concentrer sur les objectifs plus larges de l'entreprise et contribuer au bon fonctionnement des activités. Les employés correctement formés à la conformité sont plus enclins à reconnaître et à signaler les activités illégales ou contraires à l'éthique. Il est donc essentiel de créer au sein de l'organisation un climat dans lequel chacun peut s'exprimer sans hésitation lorsqu'il constate un comportement répréhensible ou a des doutes à ce sujet.

Garantir la conformité de l'entreprise constitue un cadre permettant aux salariés d'exercer leur activité efficacement. d'atteindre leurs objectifs de carrière et de satisfaire nos clients. En retour, l'entreprise pourra atteindre ses objectifs et se développer plus rapidement.

Manabu Chikumoto
Directeur Général



> Notre code de conduite pour la région EMEA représente qui nous sommes, ce que nous défendons et la manière dont nous choisissons de faire des affaires au quotidien.

Dans toute notre région, notre succès repose sur les valeurs fondamentales que sont la confiance, l'intégrité et le respect mutuel. Ces valeurs ne sont pas facultatives ; elles constituent l'essence même de notre identité et la norme à l'aune de laquelle nos clients, partenaires, organismes de réglementation et collègues nous évaluent.

Notre environnement opérationnel en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA) est diversifié et complexe, couvrant de nombreuses juridictions, cultures et cadres réglementaires. Ce Code traduit nos valeurs fondamentales – Intégrité, Respect, Responsabilité, Courage et Collaboration – en lignes directrices claires et pratiques, applicables quel que soit notre lieu de travail et notre rôle. Il reflète les normes de conduite les plus élevées attendues dans notre région et à l'échelle mondiale, et incarne la philosophie KAITEKI de notre Groupe, qui vise à contribuer au bien-être durable des personnes, de la société et de la planète. Être un partenaire d'innovation KAITEKI, c'est allier notre héritage scientifique au courage d'innover de manière responsable et à l'humilité de le faire ensemble.

Ce code et la culture qu'il incarne nous appartiennent. Je demande à chaque collègue de le lire, d'en discuter ouvertement au sein des équipes et de l'intégrer à ses processus de décision quotidiens. La conformité est une responsabilité partagée. Merci pour l'engagement dont chacun fait preuve afin de mener nos activités dans le respect des règles.

Malcolm Kidd

Responsable de la Région EMEA



> Je suis fier de soutenir ce code de conduite. La conformité n'est pas simplement une obligation ; c'est une source d'avantage concurrentiel et une marque de qui nous sommes.

Les organisations qui agissent avec intégrité inspirent confiance, attirent et fidélisent les talents, et tissent des relations durables avec leurs clients, les organismes de réglementation et leurs parties prenantes. Ce code est la pierre angulaire de cet engagement et l'expression concrète de nos valeurs.

Ce code s'applique à tous les employés, managers et dirigeants de nos opérations en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA). Il reflète les normes que nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et organismes de réglementation sont en droit d'attendre de nous. Il se veut pratique, accessible et adapté aux situations concrètes que nous rencontrons dans notre travail. Que nous soyons en laboratoire, en usine, en entrepôt ou au bureau, ce code nous offre un cadre commun pour prendre les bonnes décisions et incarner la philosophie KAITEKI : être un partenaire d'innovation KAITEKI en alliant discernement et innovation responsable.

J'encourage chacun à considérer ce Code comme une ressource vivante. En cas de doute, prenons le temps de réfléchir, de nous documenter, de poser des questions et d'agir. Nos services juridiques et de conformité sont là pour nous accompagner, et nos canaux de signalement confidentiels sont toujours accessibles à tous, sans crainte de représailles. Toutes nos valeurs sont interdépendantes ; responsabilité et courage sont indissociables : lorsque chacun assume ses responsabilités et a le courage de s'exprimer, nous protégeons nos collaborateurs, notre entreprise et notre réputation. Ensemble, nous bâtissons une culture de conformité durable

Luke Phelan

Conseiller Juridique Général et Responsable de la Conformité



Comment nous vivons et pratiquons la conformité

Ce code de conduite (le Code) est un guide pratique pour nos décisions quotidiennes. Il nous aide à faire ce qui est juste et nous rappelle les valeurs que nous défendons en tant qu'entreprise

Ce document énonce les principes de base régissant notre comportement lorsque nous menons des activités pour le compte de Mitsubishi Chemical. En Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, Il nous aide à gérer les situations où la conduite responsable et la prise de décisions éthiques sont primordiales. Surtout, Il reflète ce que signifie être un partenaire d'innovation KAITEKI : honorer notre héritage, stimuler l'innovation et travailler en partenariat.

Ce code s'applique à tous les employés des filiales détenues majoritairement par Mitsubishi Chemical en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA) et protège à la fois nos collaborateurs et l'entreprise.

Chaque responsable est tenu de veiller à ce que ses collègues connaissent, comprennent et respectent ces normes afin de travailler harmonieusement ensemble. Dans ce Code, les termes « nous », « notre » et « employé » désignent l'ensemble des administrateurs, dirigeants, employés, ouvriers, intérimaires, apprentis, stagiaires et prestataires de toutes les entités de Mitsubishi Chemical en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA). Le respect de ce Code est une condition d'emploi ou de collaboration, et tout manquement peut entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et, si le comportement est également illégal, un signalement aux autorités compétentes.

Notre code et nos politiques ne peuvent pas couvrir toutes les situations possibles. Lorsque nous devons prendre une décision liée au travail et que nous avons des doutes, rappelons-nous de :



Le Code est notre guide commun sur la manière dont nous menons nos affaires. Nous le consultons souvent et en discutons avec nos collègues, ainsi que les politiques qui développent plus en détail les sujets qu'il aborde.

Avant d'agir, nous demandons :

- Est-ce légal et est-ce conforme au présent Code et à nos politiques ?
- Est-ce sans danger pour nos collaborateurs, nos voisins, nos clients et l'environnement ?
- Est- ce honnête, et les documents écrits le prouveraient-ils ? Que s'est-il réellement passé ?
- Serais-je à l'aise si cela était rendu public, ou expliqué à un organisme de réglementation ou à un auditeur ?
- Serais-je à l'aise si un collègue faisait La même chose ?
- Si la réponse à l'une de ces questions est « non », ou si nous ne sommes pas sûrs, nous nous arrêtons et nous posons la question.

Notre vision : ce que nous défendons

INTÉGRITÉ

NOUS SOMMES HONNÊTES, TRANSPARENTS, ET ÉTHIQUES - MÊME LORSQUE PERSONNE NE REGARDE.

RESPECT

NOUS TRAITONS TOUT LE MONDE ÉQUITABLEMENT, NOUS VALORISONS LES DIFFÉRENCES ET NOUS NOUS ÉCOUTONS LES UNS LES AUTRES.

RESPONSABILITE

NOUS ASSUMONS LA RESPONSABILITÉ DE NOS ACTIONS, OMISSIONS ET DÉCISIONS.

BRAVOURE

NOUS PRENDONS LA PAROLE, NOUS DÉFENDONS CE QUI NE VA PAS ET NOUS ACCUEILLONS LES NOUVELLES IDÉES.

COLLABORATION

C'EST EN TRAVAILLANT ENSEMBLE ET EN POSANT DES QUESTIONS QUE NOUS ASSURONS LA CONFORMITÉ.

Ces cinq valeurs interdépendantes définissent ce que signifie être un partenaire d'innovation KAITEKI.

KAITEKI incarne notre héritage, l'innovation reflète notre dynamisme et le partenariat nous rappelle que l'union fait la force. KAITEKI est la philosophie fondamentale de notre groupe : un engagement à créer de la valeur sociale, environnementale et économique à long terme pour les personnes et la planète, nous guidant vers une action responsable, une pensée durable et une innovation qui contribuent au bien-être de la société, aujourd'hui et pour les générations futures.

Être partenaire d'innovation de KAITEKI influence chacune de nos décisions.

Nous comprenons que chaque choix contribue à notre impact à long terme sur la société et implique des obligations juridiques et éthiques. Nous privilégions les actions qui favorisent le bien-être environnemental et social plutôt que les gains à court terme. Nous relevons les défis avec leadership et responsabilité, en ayant à cœur les générations futures. Enfin, nous traitons nos clients, collaborateurs, fournisseurs et les communautés avec le respect et l'attention indispensables à la confiance. Les sections suivantes illustrent comment nous mettons en pratique chacune de nos valeurs.



INTÉGRITÉ

L'INTÉGRITÉ SIGNIFIE ÊTRE HONNÊTE, TRANSPARENT ET ÉTHIQUE – MÊME QUAND PERSONNE NE REGARDE.

Respect des lois et des politiques de l'entreprise

Notre engagement :

Nous menons nos activités de manière éthique en respectant toutes les lois, réglementations et politiques d'entreprise applicables, partout où nous sommes présents.

- Nous connaissons les lois et les politiques qui s'appliquent à notre fonction et à notre lieu de travail, et nous nous adressons à notre responsable ou au service de conformité dès que nous avons un doute.
- Nous nous tenons au courant des changements législatifs et des évolutions de l'entreprise. Nous respectons les politiques et nous effectuons rapidement toutes les formations requises.
- Nous sollicitons des conseils de manière proactive lorsque les exigences ne sont pas claires ou se chevauchent, en particulier dans les secteurs fortement réglementés.
- Nous suivons la procédure applicable et impliquons les parties prenantes concernées en temps utile afin de respecter toutes les exigences en matière d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restriction applicables à nos produits.
- Nous n'ignorons jamais les règles et nous ne dissimulons jamais les erreurs.

QUE FERIEZ-VOUS?

Un client de longue date nous demande de respecter une pratique commerciale locale qui semble en contradiction avec la politique de l'entreprise ; comme il est difficile de déterminer si cela constitue une violation de cette politique, nous prenons le temps de réfléchir et de demander conseil avant d'agir.

Conflits d'intérêts

Notre engagement :

Nous agissons au mieux des intérêts de l'entreprise et évitons les situations où des intérêts personnels interfèrent – ou semblent interférer – avec le jugement professionnel objectif.

- Nous signalons par écrit à notre responsable hiérarchique toute relation ou activité extérieure susceptible d'influencer nos décisions au travail.
- Nous n'utilisons pas notre position pour obtenir des avantages personnels pour nous-mêmes, notre famille ou nos amis.
- Nous nous retirons des prises de décision lorsque nous ne pouvons pas rester objectifs, et nous évitons de participer aux décisions concernant des fournisseurs ou des clients avec lesquels nous entretenons des liens personnels.
- Nous n'acceptons aucun avantage personnel de tiers susceptible de compromettre notre impartialité.
- Nous convenons par écrit avec notre supérieur hiérarchique de la manière dont tout risque de conflit d'intérêts sera atténué, puis nous mettons en œuvre ces mesures d'atténuation.

NOTRE VOIE EST :

Nous informons notre responsable par écrit que notre partenaire possède et travaille pour un fournisseur potentiel, et notre responsable consigne par écrit que nous ne participerons pas aux décisions concernant ce fournisseur.

QUE FERIEZ-VOUS?

Un ami proche rejoint une entreprise candidate à notre contrat ; nous ne sommes pas décisionnaires mais nous avons une certaine influence, et il n'est pas clair s'il faut se récuser, alors nous le déclarons et posons la question.

Tolérance zéro pour la corruption et les pots-de-vin

Notre engagement :

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, que ce soit dans les relations avec des fonctionnaires ou des particuliers.

- Nous n'offrons, ne promettons, ne donnons ni n'acceptons jamais rien de valeur pour influencer une décision commerciale, que ce soit directement ou indirectement.
- Nous n'offrons ni n'acceptons que des cadeaux et des marques d'hospitalité raisonnables, qui ne visent jamais à influencer une décision, et nous demandons une approbation en cas de doute.
- Nous respectons les lois locales et notre politique anti-corruption.
- Nous veillons à ce que toutes les interactions directes et indirectes avec des agents publics, des autorités de régulation, des services douaniers et des entités publiques respectent des exigences strictes en matière de transparence et d'autorisation.
- Nous refusons, et n'offrons ni ne promettons jamais, de paiements de facilitation – c'est-à-dire de petits paiements non officiels destinés à accélérer des démarches courantes – même lorsqu'ils sont culturellement courants ou demandés par des tiers agissant pour notre compte.

QUE FERIEZ-VOUS?

Un fournisseur propose de prendre en charge un dîner d'équipe lors des négociations contractuelles ; nous déclinons poliment et expliquons notre politique en matière de cadeaux et d'hospitalité.

Concurrence loyale (Antitrust)

Notre engagement :

Nous pratiquons une concurrence honnête, loyale et indépendante. Nous ne coordonnons ni nos prix, ni notre production, ni nos clients, ni nos territoires, ni nos stratégies techniques avec nos concurrents. Nous n'abusons pas de notre position dominante sur le marché.

- Nous ne partageons jamais d'informations commercialement sensibles – comme la tarification, les stratégies de marché ou les plans d'affaires – avec les concurrents
- Nous évitons les accords ou les actions susceptible de restreindre la concurrence, comme la fixation des prix, le partage des marchés ou l'harmonisation de la production.
- Si une discussion avec un concurrent, un distributeur ou un client dérive vers des sujets sensibles tels que les prix, les marges, les capacités, la répartition ou la future stratégie, nous mettons clairement fin à la conversation et quittons la réunion ou l'appel, nous consignons ce qui s'est passé (qui, quand, où et le sujet abordé), et nous en informons le service juridique dès que possible.
- Nous n'abordons pas de sujets sensibles sur le plan commercial – notamment la capacité, les coûts, les volumes de production, les délais de livraison, l'approvisionnement en matières premières ou la répartition des clients – avec nos concurrents, même de manière informelle lors de conférences, au sein d'associations professionnelles ou lors d'événements sectoriels.
- Nous participons aux associations professionnelles et aux événements sectoriels uniquement à des fins légitimes, telles que la sécurité, la réglementation et les normes ; les sujets liés à la concurrence restent strictement interdits.

QUE FERIEZ-VOUS?

Lors d'une réunion d'une association professionnelle, une enquête comparative est proposée, susceptible de révéler des données sensibles relatives aux coûts ; bien que cela soit légal, cela comporte des risques, c'est pourquoi nous demandons l'avis du service juridique avant d'y participer.

Délit d'initié

Notre engagement :

Nous n'utilisons pas d'informations confidentielles ou non publiques à des fins personnelles, et nous n'autorisons personne à en tirer profit.

- Nous n'achetons ni ne vendons jamais de titres sur la base de Informations internes confidentielles.
- Nous ne partageons pas d'informations commerciales sensibles avec famille, amis ou tiers.
- Nous consultons le service de conformité lorsque nous ne sommes pas certains qu'une information puisse être considérée comme « information privilégiée ».
- Nous évitons de discuter de sujets confidentiels en public ou des environnements non sécurisés.
- Nous ne recommandons ni n'incitons quiconque à effectuer des opérations sur la base d'informations privilégiées, et nous ne divulguons pas d'informations privilégiées à quiconque – au sein ou à l'extérieur de l'entreprise – sauf dans le cadre normal de nos fonctions.
- Si l'on nous informe que nous figurons sur une liste d'initiés ou qu'une période d'interdiction s'applique, nous respectons les restrictions qui nous ont été notifiées et nous nous assurons auprès du service juridique avant d'effectuer toute opération sur un titre concerné.

QUE FERIEZ-VOUS?

Nous entendons par hasard des informations partielles concernant une transaction possible et, ne sachant pas s'il s'agit d'« informations privilégiées », nous consultons le service de conformité avant d'effectuer toute transaction sur les titres concernés.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Notre engagement :

Nous veillons à ce que nos produits, systèmes et canaux financiers ne soient pas utilisés pour le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou d'autres activités illicites.

- Nous vérifions l'identité et la légitimité de nos clients, fournisseurs et partenaires.
- Nous signalons les transactions suspectes, les structures de paiement inhabituelles ou les incohérences dans les informations relatives aux clients.
- Nous n'acceptons pas les paiements en espèces ni les modalités de paiement indirectes sans autorisation préalable.
- Nous veillons à ce que les transactions aient une justification commerciale claire, en adéquation avec le mouvement des produits.
- Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent

NOTRE VOIE EST :

Nous suspendons une vente lorsque l'identitéou le statut de propriétaire d'un client n'est pas clairement établi.

Activité politique, lobbying, Dons de charité et Parrainage

Notre engagement :

Nous participons aux débats publics de manière légale et transparente. Nous ne faisons pas de dons politiques et nos actions caritatives et de parrainage ne servent jamais à obtenir ou à récompenser un avantage commercial.

- Nous n'effectuons ni ne promettons aucune contribution sous forme de fonds, de biens, de services ou de temps de travail de l'entreprise à un parti politique, un comité, un candidat ou un titulaire d'une fonction politique.
- Nous séparons totalement nos activités politiques personnelles de notre rôle professionnel, et nous n'utilisons pas les ressources de l'entreprise, ses locaux, son image de marque ou notre titre au sein de l'entreprise dans ce cadre.
- Nous obtenons l'accord préalable du service de conformité pour tout don caritatif, parrainage ou contribution à la communauté, et nous l'enregistrons avec précision dans nos livres comptables ; nous n'en effectuons jamais qui soit demandé par, ordonné par ou au profit d'un client, d'un fonctionnaire ou d'une autre contrepartie dans le cadre d'une opportunité commerciale.
- Nous veillons à ce que l'adhésion et la participation à des associations professionnelles soient approuvées et limitées à des fins légitimes.



QUE FERIEZ-VOUS?

Un fonctionnaire laisse entendre qu'un permis serait « facilité » par un don à une fondation locale ; nous le signalons immédiatement au service de conformité.

QUE FERIEZ-VOUS?

Une association caritative locale, liée à un membre de la famille d'un client, sollicite un parrainage. La cause est légitime, mais cela coïncide avec un appel d'offres; nous demandons donc l'autorisation et consignons cette démarche par écrit.

Tenir des registres précis

Notre engagement :

Nous tenons des registres honnêtes, complets, précis et à jour.

- Nous veillons à ce que les rapports financiers, les documents comptables, Les rapports de recherche, les dossiers de production, réglementaires et de qualité, les rapports de vente, les notes de frais, les feuilles de temps, les dossiers de maintenance, les journaux de bord, les systèmes et autres documents sont complets, exacts, correctement datés et constituent unereprésentation fidèle des faits pertinents et de la nature réelle d'une transaction ou d'une activité.
- Nous ne falsifions ni ne déformons jamais les informations contenues dans quelque document de l'entreprise que ce soit.
- Nous identifions, stockons et conservons les documents pendant les délais de conservation applicables, y compris les conservations légales.
- Nous assurons la sécurité et la confidentialité des dossiers.
- Nous veillons à ce que la documentation relative à la production, à la qualité, à la sécurité, aux finances, aux aspects juridiques et réglementaires reflète les résultats et faits précis et vérifiables.

NOTRE VOIE EST :
Nous refusons d'antidater des documents et nous ne supprimons, ne modifions ni ne détruisons aucun enregistrement.

Communications externes

Notre engagement :

Nous communiquons de manière responsable, transparente, précise et cohérente, en veillant à ce que seules les personnes autorisées s'expriment au nom de l'entreprise.

- Nous ne nous exprimons pas publiquement au nom de l'entreprise. sauf autorisation expresse.
- Nous veillons à ce que toutes les communications externes soient complètes, exactes, à jour et non trompeuses.
- Nous veillons à ce que toute présentation, publication ou participation à des conférences soit préalablement approuvée lorsqu'elle fait référence à l'entreprise ou à ses produits. Nous ne divulguons pas d'informations confidentielles, sensibles ou exclusives à l'extérieur.
- Nous faisons preuve de prudence sur nos comptes personnels de réseaux sociaux, en veillant à ce que nos opinions personnelles n'apparaissent jamais comme des déclarations de l'entreprise.

QUE FERIEZ-VOUS?
Un journaliste nous contacte directement pour obtenir un commentaire rapide sur une tendance du secteur ; nous sommes bien informés, mais nous ne sommes pas habilités à m'exprimer au nom de l'entreprise, nous le redirigeons donc vers le service de communication.

> « Être partenaire d'innovation de KAITEKI, c'est vivre notre histoire : créer de la valeur durable pour les personnes, la société et la planète. Nous gagnons la confiance par nos actions, nos décisions et notre attachement à nos valeurs. Les partenariats durables reposent sur notre intégrité »

Fahrettin Dogan
VP - Pièces Composites
Domaine des Composites et des Formes Avancées





LE RESPECT SIGNIFIE TRAITER TOUT LE MONDE ÉQUITABLEMENT, VALORISER LES DIFFÉRENCES ET S'ÉCOUTER LES UNS LES AUTRES.

Respect des droits de l'homme

Notre engagement :

La protection des droits humains est au cœur de nos activités et nous croyons que chaque personne mérite dignité et respect. Nous adhérons au minimum à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous soutenons les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Nous traitons tout le monde équitablement, avec respect et dignité.
- Nous garantissons des conditions de travail sûres et saines, exempt de travail forcé, obligatoire ou de travail des enfants.
- Nous respectons le droit de chacun d'adhérer ou de ne pas adhérer à des organisations, y compris des syndicats, dans la mesure où la loi l'autorise.
- Dans toutes nos interactions, nous protégeons la vie privée et la dignité de nos collègues, clients et partenaires.
- Nous respectons les droits des communautés locales et des peuples autochtones et protégeons l'environnement, par exemple en prévenant la pollution de l'eau.
- Nous respectons nos obligations en matière de droits humains et environnementaux la diligence requise par la législation applicable, y compris la loi allemande sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement (LkSG), le devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises de l'UE, Directive transposée et loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne.

NOTRE VOIE EST :
Nous signalons nos inquiétudes lorsqu'un site de fournisseur présente des signes de conditions de travail dangereuses ou forcées.

Traiter les autres avec respect

Notre engagement :

Nous croyons en un lieu de travail où chacun se sent respecté, valorisé et inclus.

- Nous faisons preuve d'inclusion et traitons chacun de manière équitable, avec respect et dignité. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, qu'il s'agisse de blagues, de commentaires, d'actes ou d'omissions, fondée sur tout motif protégé par la loi, tel que la race, la couleur de peau, la religion, l'origine nationale ou l'ascendance, le genre (y compris la grossesse), l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'âge, ou un handicap physique ou mental.
- Nous ne nous livrons jamais à des actes de harcèlement, d'intimidation, d'abus, de violence ou de menace de violence, qu'ils soient verbaux, psychologiques ou physiques, et nous ne les ignorons pas ; le harcèlement sexuel constitue une forme particulièrement grave de harcèlement.
- Nous garantissons l'égalité des chances à tous nos salariés et candidats dans tous les aspects liés à l'emploi, notamment le recrutement, l'embauche, la rémunération, l'affectation des postes et la promotion.

QUE FERIEZ-VOUS?

Les blagues répétées d'un collègue agacent un membre de l'équipe, mais elles sont faites sur le ton de la plaisanterie ; il n'est pas clair si cela dépasse les bornes, nous abordons donc la question avec respect et demandons conseil aux RH si nécessaire.

Protection de la confidentialité des données

Notre engagement :

Nous protégeons les informations personnelles et confidentielles.

- Nous respectons le Règlement général sur la protection des données de l'UE (Règlement (UE) 2016/679), le RGPD britannique et la loi de 2018 sur la protection des données, ainsi que les législations nationales équivalentes dans toute la région EMEA, conformément aux politiques de protection des données de l'entreprise ; nous tenons à jour des registres des activités de traitement et réalisons une analyse d'impact relative à la protection des données lorsque cela est requis.
- Nous utilisons uniquement des systèmes approuvés pour le stockage et le partage des données, et nous n'utilisons pas d'appareils personnels ni d'applications non approuvées dans le cadre de nos activités professionnelles. Nous signalons immédiatement toute violation présumée des données.
- Nous ne collectons ou ne partageons des données à caractère personnel qu'à des fins professionnelles légitimes, sur une base légale valide au regard de la législation applicable en matière de protection des données, et nous ne les utilisons qu'aux fins notifiées à la personne concernée. Nous limitons l'accès aux informations personnelles ou confidentielles strictement aux personnes qui en ont besoin à des fins professionnelles légitimes.
- Nous veillons à ce que le traitement, les transferts et le stockage des données soient conformes à l'ensemble des réglementations applicables, en tenant compte du fait que des règles supplémentaires s'appliquent lorsque les données franchissent les frontières. Nous mettons en place des accords de transfert de données appropriés (tels que les clauses contractuelles types) pour les transferts internationaux ou le traitement par des tiers, et nous procédons à des évaluations des risques liés à la protection des données chez les tiers avant de partager des données.
- Lorsque nous utilisons des outils d'intelligence artificielle ou des systèmes de prise de décision automatisés, nous veillons à ce que les données à caractère personnel soient traitées de manière licite, à ce qu' un contrôle humain significatif soit maintenu, et à ce que cette utilisation soit autorisée par les politiques de l'entreprise et par la loi européenne sur l'IA lorsqu'elle s'applique ; nous ne saisissons jamais de données confidentielles, exclusives ou à caractère personnel dans un outil d'IA non approuvé.

NOTRE VOIE EST :

Nous limitons l'accès aux données RH au seul personnel autorisé, en utilisant des mesures de sécurité appropriées.



RESPONSABILITE

ETRE RESPONSABLE, C'EST ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE NOS ACTIONS, OMISSIONS ET DÉCISIONS.

Prendre ses responsabilites

Notre engagement :

Nous assumons la responsabilité de nos actions et de nos décisions.

- Nous montrons l'exemple ; nous attendons de nos dirigeants qu'ils communiquent et agissent dans le respect des règles, en particulier lorsque cela s'avère difficile.
- Si nous commettons une erreur, nous la reconnaissons rapidement et contribuons à la résoudre.
- Nous anticipons les risques liés à la sécurité, à la confidentialité des données, à la cybersécurité et à la conformité, plutôt que d'attendre que des audits ou des questions de clients les mettent en évidence.
- Nous assurons le suivi des mesures correctives et vérifions que les améliorations soient pleinement mises en œuvre et documentées.
- Nous sommes fiers de nos contributions et assumons la responsabilité des résultats.
- Nous identifions, évaluons, gérons et communiquons les risques relatifs à notre domaine de responsabilité. Nous signalons rapidement les risques significatifs et mettons en place des contrôles appropriés pour réduire la probabilité et l'impact des événements indésirables.
- Nous garantissons une indépendance adéquate des fonctions de contrôle dans l'exercice de leurs fonctions.

QUE FERIEZ-VOUS?

Nous constatons un léger écart dans nos processus, qui ne pose pas encore de problèmes ; il est difficile de déterminer s'il convient de le signaler immédiatement, c'est pourquoi nous préférons le faire de manière proactive plutôt que d'attendre un audit.

Si nous dirigeons une équipe, on attend davantage de nous :

- Nous donnons l'exemple. Ce que nous tolérons devient la norme. standard, quoi que dise le Code.
- Nous veillons à ce que les personnes qui nous rendent compte connaissent ce code, aient suivi leur formation et sachent comment exprimer une préoccupation.
- Nous ne demandons jamais à quiconque, et n'autorisons jamais quiconque, à faire des compromis en matière de sécurité, de qualité ou de conformité pour atteindre un objectif, respecter un délai ou un budget – et nous veillons à ce que nos équipes sachent qu'aucun objectif ne justifie cela.
- Lorsqu'un rapport de conformité nous est présenté, nous le prenons en charge sérieusement, nous l'enregistrons et nous le transmettons au service de conformité.
- Nous n'enquêtons pas de manière indépendante sur les rapports de conformité et nous ne décourageons, ne retardons ni ne filtrons jamais un rapport.
- Nous protégeons la personne qui a déposé un rapport de conformité.



Sécurité

Notre engagement :

Nous nous engageons à respecter les normes de sécurité les plus élevées, en protégeant nos employés, nos sous-traitants, nos clients, les communautés et les visiteurs grâce à des pratiques responsables et à la prévention des risques.

- Nous garantissons la sécurité en veillant à la sécurité des installations, des procédures et des méthodes de travail, ainsi qu'en adoptant une approche axée sur la sécurité individuelle.
- Nous adoptons une approche de gestion des risques fondée sur l'élimination des risques et, si nécessaire, sur leur maîtrise.
- Nous ne démarrons pas, ne redémarrons pas et ne poursuivons pas l'exploitation en dehors des limites de sécurité approuvées, même si le retard entraîne des inconvénients sur le plan commercial.
- Nous appliquons sans exception les procédures de gestion du changement, d'autorisation de travail et d'isolement.
- Nous signalons immédiatement les conditions dangereuses, les incidents évités de justesse et les dysfonctionnements des équipements.
- Nous signalons immédiatement les situations dangereuses, à proximité ratés et dysfonctionnements du matériel.
- Nous cessons de travailler lorsqu'une situation semble dangereuse, même si cela entraîne un retard opérationnel.
- Nous participons aux formations de sécurité obligatoires et privilégions une approche axée sur la sécurité.
- Nous ne travaillons pas sous l'emprise de l'alcool oude drogues, et nous ne consommons, ne distribuons, ne vendons ni ne détenons de drogues illégales ou de substances soumises à contrôle.

QUE FERIEZ-VOUS?

Une machine présente un comportement inhabituel mais continue de fonctionner, et son arrêt retarderait une livraison ; ne sachant pas si elle présente réellement un danger, nous préférons l'arrêter et signaler le problème plutôt que de prendre le risque.

> "Tout le monde, en sécurité à la maison, chaque jour."
>
> **Graham Hill**
> MCE EHS et Opérations Amélioration



Protection des actifs de l'entreprise, y compris la propriété intellectuelle

Notre engagement :

Nous protégeons tous les actifs de l'entreprise – physiques, financiers, numériques et intellectuels – afin qu'ils soient utilisés de manière responsable et protégés contre la perte, le vol ou l'utilisation abusive.

- Nous utilisons les actifs de l'entreprise, tels que le matériel, les fonds, les technologies et les locaux, uniquement à des fins professionnelles légitimes.
- Nous prenons soin des biens matériels et signalons les dommages, pertes ou vols immédiatement
- Nous protégeons les actifs numériques en utilisant des mots de passe forts, en respectant les protocoles de sécurité informatique, en ne partageant jamais les identifiants d'accès et en n'utilisant que des outils d'intelligence artificielle approuvés, conformément aux directives de l'entreprise.
- Nous respectons la propriété intellectuelle et ne copions pas, ne partageons pas ni n'utilisons les inventions, brevets, marques déposées ou contenus protégés par le droit d'auteur de l'entreprise ou de tiers sans autorisation.
- Nous préservons le savoir-faire et les secrets commerciaux de l'entreprise et ne les divulguons jamais à l'extérieur de l'entreprise, sauf si cela est autorisé et que des mesures de protection appropriées sont en place.
- Nous protégeons les informations non publiques concernant nos clients, fournisseurs et partenaires. Nous protégeons les informations confidentielles qui nous sont confiées par nos clients, fournisseurs et autres tiers selon les mêmes normes que celles que nous appliquons à nos propres informations, et nous n'acceptons, n'utilisons ni n'apportons aucune information confidentielle appartenant à un ancien employeur ou à toute autre partie, sauf autorisation préalable.
- Nos obligations de confidentialité subsistent après la fin de notre contrat de travail ou de notre mission, et nous restituons toutes les informations, tous les appareils et tout le matériel de l'entreprise lors de notre départ.

NOTRE VOIE EST :

Nous ne partageons jamais les identifiants d'accès et nous utilisons uniquement des outils d'IA approuvés, conformément auxdirectives de l'entreprise.

QUE FERIEZ-VOUS?

Un nouvel outil en ligne permettrait d'accélérer notre travail, mais ses conditions d'utilisation des données ne sont pas claires ; nous consultons le service informatique avant de l'utiliser pour les informations de l'entreprise.



Qualité du produit

Notre engagement :

Nous fournissons des produits et des services conformes aux normes réglementaires, de sécurité et de qualité.

- Nous veillons à ce que notre travail respecte les normes de qualité et de sécurité de l'entreprise, des organismes de réglementation et des contrats.
- Nous proposons des solutions pour améliorer la qualité et la sécurité.
- Nous respectons sans dérogation les certifications des matières premières, les formulations, les recettes, les consignes de travail et les paramètres de processus approuvés.
- Nous veillons à ce que l'ensemble de la documentation qualité requise – telle que les certificats d'analyse, les spécifications, les registres de lots et les déclarations réglementaires – soit complète, exacte et mise à jour, afin que les clients et les autorités de contrôle puissent se fier à nos données.
- Nous respectons et documentons les exigences strictes en matière de qualité et de performance applicables à nos produits.

NOTRE VOIE EST :

Nous signalons les échecs des tests au lieu de les refaire jusqu'à ce que les résultats « paraissent bons ».

Responsabilité des produits et responsabilité sociale

Notre engagement :

Nous assumons la responsabilité de la sécurité de nos produits tout au long de leur cycle de vie, de la recherche et de la sélection des matières premières, en passant par la fabrication, le transport et l'utilisation, jusqu'à l'élimination et le recyclage, conformément à la Charte mondiale Responsible Care®.

- Nous veillons à ce que les substances et les mélanges soient correctement enregistrés, classés, étiquetés et emballés conformément aux réglementations REACH, CLP/SGH et aux législations nationales équivalentes sur les produits chimiques avant leur mise sur le marché.
- Nous signalons immédiatement tout problème ousoupçon lié à la sécurité des produits.
- Nous évaluons en permanence les risques liés aux produits tout au long de leur cycle de vie et prenons des mesures lorsque de nouvelles informations sont disponibles.
- Nous fournissons à nos clients et aux utilisateurs en aval des fiches de données de sécurité précises et à jour ainsi que des informations sur la manipulation, et nous répondons rapidement aux demandes de renseignements concernant les substances.
- Nous enquêtons rapidement sur les réclamations des clients, les incidents liés aux produits et les préoccupations en matière de sécurité des produits, et nous prenons les mesures correctives appropriées.
- Nous évaluons les dangers et les risques liés aux nouveaux produits, aux nouvelles applications et aux modifications de processus avant de donner suite, et nous signalons à la hiérarchie toute utilisation prévue qui sort du champ d'application de l'évaluation.



- Nous appliquons les exigences de l'entreprise en matière d'approvisionnement responsible en minerais et concernant les produits destinés à des applications médicales, en contact avec les aliments, aérospatiales ou de défense

QUE FERIEZ-VOUS?

Un client demande l'achat d'un produit pour une application pour laquelle il n'a pas été évalué ni enregistré ; nous transmettons la demande au service de gestion des produits et au service juridique avant d'accepter la commande.

Responsabilité environnementale et durabilité

Notre engagement :

Nous nous efforçons de minimiser notre impact environnemental et de soutenir le développement durable, reflétant ainsi notre responsabilité KAITEKI envers les générations futures.

- Nous respectons les lois et les politiques en matière de sécurité et d'environnement dans notre travail quotidien.
- Nous cherchons des moyens de réduire, de réutiliser et de recycler les déchets.
- Nous participons aux programmes de développement durable de l'entreprise, mettons en œuvre les contrôles requis et proposons des améliorations.
- Nous veillons à ce que les déchets, les émissions et les pratiques de manipulation des produits chimiques respectent ou dépassent les normes réglementaires et les procédures internes.
- Nous privilégions, dans le choix des matériaux, des procédés et des fournisseurs, ceux qui contribuent à réduire l'empreinte environnementale tout au long du cycle de vie du produit (du berceau à la porte d'usine).
- Nous signalons immédiatement les incidents environnementaux, les dépassements de permis, les déversements et les rejets, et nous participons aux enquêtes afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

QUE FERIEZ-VOUS?

Un fournisseur moins cher a une empreinte environnementale plus faible ; ne sachant pas comment concilier le coût et nos engagements KAITEKI, nous soumettons cette question à une évaluation de durabilité.

Contrôle des exportations

Notre engagement :

Nous respectons toutes les lois et réglementations relatives au contrôle des exportations.

- Lorsque notre activité implique le transfert transfrontalier de produits, de technologies ou d'informations, nous prenons connaissance des restrictions en vigueur et vérifions les licences ainsi que les entités soumises à des sanctions avant de procéder au transfert de produits, de technologies ou de données techniques.
- En cas de doute, nous consultons le service du contrôle des exportations ou le service juridique avant d'expédier ou de partager des informations à l'international.
- Nous respectons l'ensemble des sanctions et mesures restrictives applicables, y compris celles de l'UE, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'ONU ; nous vérifions que nos contreparties et intermédiaires ne figurent pas sur les listes applicables avant de conclure ou d'exécuter toute transaction, et nous signalons tout risque éventuel de sanctions au service du contrôle des exportations ou au service juridique avant de poursuivre.
- Nous ne partageons pas d'informations techniques contrôlées – y compris les données de R&D, les spécifications, les formulations, les paramètres de processus ou les logiciels – avec des collègues, des distributeurs, des clients ou des partenaires dans d'autres pays sans avoir vérifié les autorisations de contrôle des exportations.
- Nous procédons à une vérification préalable et à une validation de tous nos clients et utilisateurs finaux – en particulier ceux évoluant dans des secteurs à haut risque tels que la défense, l'aérospatiale et les semi-conducteurs – et conservons des traces écrites avant d'accepter des commandes ou de fournir une assistance technique.
- Nous respectons les procédures internes relatives à la documentation d'exportation, à la classification des produits, aux demandes de licence, aux évaluations des biens à double usage et à la tenue des registres afin de garantir la traçabilité et la conformité réglementaire.

NOTRE VOIE EST :

Avant de partager des informations techniques avec un collègue à l'étranger, nous vérifions que les exigences en matière de contrôle des exportations sont respectées.

Collaboration avec des tiers et la chaîne d'approvisionnement

Notre engagement :

Nous travaillons uniquement avec des tiers de confiance qui opèrent de manière éthique et responsable, et conformément aux lois applicables et aux normes de l'industrie.

- Nous effectuons une vérification préalable avant de faire appel à des fournisseurs, des distributeurs, des agents et des sous-traitants, et nous continuons à le faire pendant toute la durée de la collaboration.
- Nous veillons à ce que les tiers respectent les exigences en matière de contrôle des exportations, de lutte contre la corruption, de sécurité, de lutte contre le blanchiment d'argent et de qualité.
- Nous surveillons les performances des tiers et signalons tout problème si leur comportement s'écarte des attentes.
- Nous ne faisons jamais appel à des tiers pour mener des actions que l'entreprise elle-même n'est pas autorisée à effectuer.
- Nous signalons immédiatement tout signal d'alerte, tel que des demandes de paiement inhabituelles, un manque de transparence ou un refus de fournir des documents.
- Nous coopérons pleinement et légalement avec les autorités et avec des enquêtes réglementaires ou gouvernementales concernant nos tiers, en coordination avec le service juridique.

QUE FERIEZ-VOUS?

Un agent refuse de fournir certains documents, invoquant les pratiques locales ; ne sachant pas s'il s'agit d'un véritable obstacle ou d'un signal d'alarme, nous suspendons l'intégration et consultons un service juridique.

Enquêtes gouvernementales

Notre engagement :

Nous coopérons de manière professionnelle et transparente avec les autorités, tout en protégeant nos droits légaux par les voies appropriées.

- Nous fournissons aux autorités des informations complètes, claires et à jour, conformément aux exigences légales et à nos droits.
- En cas d'inspections inopinées (perquisitions à l'aube), nous saisissons le service juridique dans les plus brefs délais, en suivant les procédures applicables.
- Nous coopérons avec les autorités concernant leurs demandes d'information, d'accès aux dossiers et leurs questions écrites, avec le soutien du service juridique.
- Nous ne détruisons aucun document, courriel ou autre source d'information, même si nous la trouvons incriminante.
- Nous ne fournissons pas spontanément d'informations supplémentaires et ne répondons pas aux questions qui ne relèvent pas de nos connaissances personnelles directes ou qui ne sont pas liées à l'inspection.

NOTRE VOIE EST :
Un inspecteur demande des documents qui pourraient être confidentiels ; ne sachant pas exactement ce que nous devons fournir, nous consultons le service juridique avant de répondre.

Comprendre et appliquer ce code

Notre engagement :

Ce Code est détenu, maintenu et appliqué par le Département de la Conformité. Il se situe à la tête de notre cadre de gouvernance EMEA et est soutenu par des politiques internes.

- Nous suivons la formation relative au Code de conduite et signons l'attestation qui nous est demandée dans les délais fixés ; cette attestation est obligatoire pour l'ensemble du personnel et est conservée à titre de preuve vérifiable.
- Nous comprenons qu'une violation du présent Code peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et peut également engager notre responsabilité civile ou pénale à titre personnel.
- Lorsque le présent Code diffère d'un Document de gouvernance mondiale de Mitsubishi Chemical, le Document de gouvernance mondiale prévaut, sauf si la législation locale en dispose autrement ; lorsque la législation locale est plus stricte que le présent Code, nous suivons la législation locale et en informons le service juridique.
- Aucune disposition du présent Code ne peut faire l'objet d'une renonciation, et aucune exception ne peut être accordée, sauf par écrit par le Conseiller juridique et responsable de la conformité, EMEA ; toute dérogation en faveur d'un administrateur ou d'un dirigeant nécessite l'approbation du comité de direction régional et est enregistrée dans le registre des documents de gouvernance.
- Ce code est la propriété du directeur juridique et du responsable de la conformité pour la zone EMEA. Il doit être révisé au moins tous les 24 mois ; la version anglaise fait foi, sauf disposition contraire de la législation locale.

NOTRE VOIE EST :
Lorsqu'on nous demande de suivre une pratique locale qui entre en conflit avec le Code, nous n'y donnons pas suite et nousen informons le service juridique afin que le conflit puisse être évalué.



LE COURAGE, C'EST OSER S'EXPRIMER, DÉFIER CE QUI EST MAL ET ACCUEILLIR DE NOUVELLES IDÉES.

Prendre la parole et signaler les violations potentielles

Notre engagement :

Nous encourageons chacun à prendre la parole et à dénoncer ce qui ne va pas.

- Nous prenons rapidement la parole si quelque chose nous semble anormal et nous le signalons, même si c'est désagréable.
- Nous suggérons des améliorations et remettons en question les pratiques qui ne correspondent pas à nos valeurs.
- Nous utilisons nos canaux de signalement confidentiels, notamment les lignes d'assistance téléphonique, les portails web, ou nous contactons directement le service de conformité, ou encore nous signalons de manière anonyme si nous le préférons.
- Nous interdisons toute mesure de représailles à l'encontre de quiconque signale un problème de bonne foi, en croyant que l'information est vraie au momentdu signalement. Les représailles peuvent elles-mêmes donner lieu à des sanctions disciplinaires.
- Les représailles sont interdites, que les soupçons soient finalement fondés ou non, et cette protection s'étend aux témoins, à ceux qui participent à une enquête et à ceux qui font un signalement à une autorité externe compétente.
- Aucune disposition du présent Code, ni aucun contrat, accord ou autre politique d'entreprise, n'empêche quiconque de signaler un fait à une autorité de régulation, un organisme chargé de l'application de la loi, un comité d'entreprise ou un représentant du personnel, ni de coopérer avec ceux-ci.
- Les violations potentielles signalées via nos canaux de signalement sont évaluées et traitées conformément aux procédures applicables de l'entreprise, en tenant compte de leur nature, du pays concerné et de toute exigence légale applicable.

NOTRE VOIE EST :
Lorsque nous constatons qu'un collègue subit des pressions pour négliger un contrôle de conformité, nous le signalons, même si la personne qui exerce la pression occupe un poste plus élevé que le nôtre.

QUE FERIEZ-VOUS?
Nous avons le pressentiment que quelque chose cloche, mais sans preuve concrète ; ne sachant pas s'il est pertinent de le signaler, nous le faisons de bonne foi et laissons le processus l'évaluer.



COLLABORATION

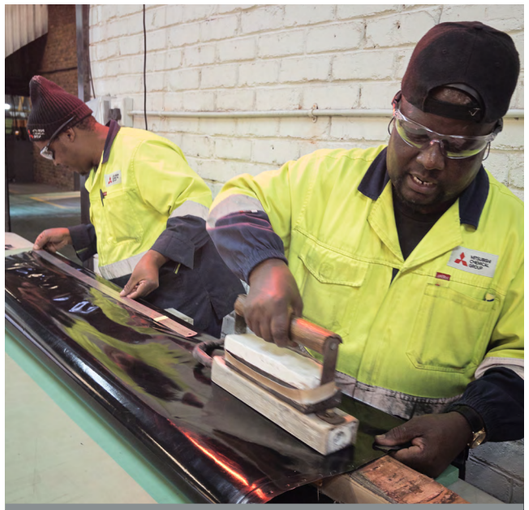
COLLABORER SIGNIFIE TRAVAILLER ENSEMBLE ET DEMANDER QUESTIONS – C'EST AINSI QUE NOUS ASSURONS LA CONFORMITÉ.

Travailler Ensemble

Notre engagement :

Nous croyons que le succès est un travail d'équipe, et que la collaboration avec les collègues des autres départements favorise des évaluations pertinentes et des décisions prises en temps opportun.

- Nous communiquons ouvertement et partageons nos connaissances et nos informations avec nos collègues.
- Nous fournissons à nos collègues des informations complètes, précises et à jour en temps utile afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions.
- Nous remontons les problèmes transversaux plutôt que de travailler en silos lorsque les exigences des clients ou des autorités réglementaires se recoupent.
- Nous apportons notre aide, nos retours d'expérience et nos encouragements, en particulier lorsque des difficultés surviennent, et nous reconnaissons les réussites de l'équipe tout en tirant ensemble les leçons des échecs.
- Nous partageons les informations pertinentes en matière de conformité, de sécurité et de réglementation avec nos collègues afin de prévenir tout malentendu et risques.



NOTRE VOIE EST :
Lorsqu'un collègue d'une autre région rencontre une question de conformité que nous avons déjà résolue, nous partageons proactivement notre expérience et notre documentation.

Œuvrer pour la conformité

Notre engagement :

Nous bâtissons ensemble une solide culture de conformité, de manière continue et collective. Les dirigeants donnent l'exemple par leurs actions, et chacun d'entre nous respecte les règles et contribue à un environnement de travail conforme.

- Nous faisons preuve d'intégrité dans nos décisions quotidiennes, sachant que notre conduite établit la norme pour l'équipe.
- Nous suivons les formations dans les délais impartis et encourageons nos collègues à faire de même.
- Nous impliquons d'autres services lorsque les décisions ont des implications réglementaires, de sécurité, juridiques ou de conformité, afin que la conformité soit prise en compte sous tous les angles.
- Nous identifions les domaines dans lesquels de nouvelles mesures de gouvernance interne ou de formation permettraient de favoriser un comportement conforme.
- Nous soutenons nos collègues lorsque des difficultés surviennent et contribuons à la recherche de solutions pratiques.

NOTRE VOIE EST :
Nous intégrons les contrôles de conformité dans les échéanciers de projet dès le départ, au lieu de les considérer comme une simple formalité avant le lancement.

> « Le Code de conduite EMEA est bien plus qu'un simple cadre de conformité. Il reflète notre identité en tant qu'organisation, notre façon de travailler ensemble et les comportements qui nous définissent. »
>
> **Marie Meyer**
> Directrice des Ressources Humaines EMEA





QUELQUE CHOSE VOUS PRÉOCCUPE ? PARLEZ-EN.

SI VOUS PRENEZ CONNAISSANCE D'UNE FAUTE RÉELLE OU POTENTIELLE, OU SI QUELQUE CHOSE NE SEMBLE PAS CORRECT, FAITES-LE SAVOIR. VOUS POUVEZ SOULEVER UNE PRÉOCCUPATION OU FAIRE UN RAPPORT À TOUT MOMENT, DE MANIÈRE ANONYME OU NOMINATIVE ET DANS LA LANGUE DE VOTRE CHOIX. IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'AVOIR DES PREUVES COMPLÈTES. UNE PRÉOCCUPATION RAISONNABLE SOULEVÉE DE BONNE FOI SUFFIT.

I. Qu'est-ce que le reporting ?

Signaler signifie communiquer des informations sur une faute réelle ou potentielle.

Certains rapports sont également considérés comme des lanceurs d'alerte[1] en vertu de la directive sur les lanceurs d'alerte ou du droit national applicable.

Mitsubishi Chemical ne tolère pas de représailles contre quiconque soulève une préoccupation ou fait un rapport de bonne foi.

II. Qui peut faire un rapport ?

Tout le monde peut faire un rapport. Par exemple :

- employés, y compris ceux dont la relation de travail a déjà pris fin ;
- demandeurs d'emploi, stagiaires et travailleurs temporaires ;
- ravailleurs indépendants fournissant des services, freelances, entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs ;
- partenaires commerciaux et leurs employés ;
- actionnaires et membres d'organes de gouvernance ;
- tiers, tels que fournisseurs, consultants, distributeurs ou clients.

Les canaux de signalement de Mitsubishi Chemical sont ouverts à tous.

III. Que peut-on déclarer ?

Les signalements peuvent concerner des violations réelles ou potentielles des lois applicables, des politiques de la société ou des normes éthiques, y compris des soupçons raisonnables et des tentatives pour dissimuler ces violations.

IV. IV. Comment un rapport peut-il être fait ?

Vous pouvez utiliser l'un des canaux de signalement suivants :

- **Safecall**, une plateforme tierce indépendante par laquelle des signalements peuvent être faits oralement ou par écrit, dans votre langue préférée et, à votre choix, de manière anonyme, semi-anonyme ou nominative. Semi-anonyme signifie que Safecall connaît votre identité mais ne la divulgue pas à Mitsubishi Chemical ;
- tout membre du Département de la conformité, y compris par une conversation directe ou une réunion en personne ;
- votre superviseur direct, le responsable concerné ou le service RH local [2] ;
- la boîte de réception EMEA Ethics à l'adresse **emea-ethics@mcgc.com** [2].

Conformément à la politique du programme de conformité EMEA, **tout membre du personnel MCG EMEA qui reçoit un rapport de faute potentielle doit immédiatement en informer le responsable de la conformité.**

Les numéros de téléphone locaux de Safecall et la plateforme de rapport en ligne sont disponibles via le code QR fourni dans ce document. Les coordonnées du département de la conformité sont disponibles sur l'intranet.

V. Que se passe-t-il après la création d'un rapport ?

Les rapports sont évalués en tenant compte de la nature de l'affaire, du pays concerné et des exigences légales applicables.

Pour les signalements relevant du champ d'application de la loi sur les lanceurs d'alerte, vous recevrez un accusé de réception sous sept jours et un retour sur le suivi sous trois mois, à moins que des délais différents ne s'appliquent en vertu du droit national. D'autres rapports sont traités selon les procédures applicables de l'entreprise.

Vous pouvez demander une réunion en personne ou par vidéoconférence. Toute réunion de ce type sera organisée dans les délais requis par la loi applicable.

En outre, vous avez la possibilité de soumettre votre rapport via les canaux de signalement externes des autorités compétentes.

VI. Comment les personnes qui signalent sont-elles protégées?

Nous interdisons les représailles contre toute personne qui soulève une préoccupation de bonne foi, croyant que l'information est vraie au moment du signalement. Les représailles peuvent elles-mêmes entraîner des mesures disciplinaires.

Le département de la conformité veillera à ce que les personnes qui soulèvent une préoccupation de bonne foi soient protégées contre toute forme de représailles, telles que :

- licenciement ou fin de période d'essai ;
- refus de promotion ;
- réduction de salaire ;
- harcèlement ;
- discrimination;
- nuire à travers les réseaux sociaux ;
- retrait d'une licence ou d'un permis;
- évaluation de performance négative, entre autres.

Les représailles sont interdites, qu'une préoccupation soit ou non justifiée, et cette protection s'étend aux témoins, à ceux qui participent à une enquête et à ceux qui font rapport à une autorité externe compétente.

Les signalements sont traités de manière confidentielle et conformément à la législation applicable et aux procédures de l'entreprise.

Le département de la conformité prendra les mesures nécessaires pour éviter les conflits d'intérêts lors des enquêtes.

Nos canaux de signalement sont accessibles par appel gratuit, (vous trouverez le numéro d'appel gratuit de votre région à l'adresse suivante: **https://www.safecall.co.uk/file-a-report/telephone-numbers/**) ou en vous rendant sur : **https://www.safecall.co.uk/clients/mcc-emea/** ou via ce code QR.

Bâtir une culture de conformité forte est un travail d'équipe. Si vous avez des questions ou des suggestions, vous pouvez contacter le département de la conformité à l'adresse **emea-ethics@mcgc.com**

[1] Directive (UE) 2019/1937 relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union européenne.

[2] Pour les affiliés de MCG en Italie, il ne s'agit pas de canaux permettant de recevoir des rapports de dénonciation.



MITSUBISHI CHEMICAL GROUP

Code de conduite EMEA — Référence du document : CO-REP-001
Version 3.0 — Entrée en vigueur : 1er décembre 2026
Responsable : Directeur juridique et responsable de la conformité, EMEA — Prochaine révision : 1er décembre 2028